



# Lutter contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans

## Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 5 : Points principaux

” La tempête soulevée par les conflits incessants au Moyen-Orient, la crise migratoire et la série d'attentats terroristes en Europe ont conduit à faire l'amalgame entre islam et terrorisme. En conséquence, l'islamophobie augmente en Europe et les membres des communautés musulmanes risquent plus que jamais de faire l'objet de discriminations lorsqu'ils vivent comme une minorité.

Les gouvernements ont le devoir de défendre la liberté de religion et de garantir à tous les croyants et non-croyants la possibilité de vivre et de prospérer dans leur société sans craindre l'intolérance ni les discriminations.

Dans ses principes directeurs sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans, l'ECRI adresse aux gouvernements des recommandations pratiques pour favoriser la prise de conscience et la tolérance.

### MESSAGE CLÉ

Les gouvernements doivent protéger les membres des communautés musulmanes contre l'intolérance et les discriminations :

- ▶ en évaluant l'ampleur de l'intolérance et des discriminations visant spécifiquement des musulmans ;
- ▶ en garantissant le droit de pratique religieuse dans tous les secteurs de la vie publique ; et
- ▶ en luttant contre les stéréotypes hostiles qui font de tous les musulmans des extrémistes.

### SÉLECTION DE RECOMMANDATIONS

#### 1. Évaluer l'ampleur du problème, en portant une attention particulière à l'expérience des femmes musulmanes.

— Voir si les musulmans sont l'objet d'exclusion sociale fondée sur la discrimination religieuse et, en consultation avec les communautés locales, mettre au point des politiques pour y remédier.

— Les femmes musulmanes risquent d'être victimes de discriminations multiples au motif de leur genre et de leur religion ainsi que de leur origine ethnique, ce qui en fait un groupe particulièrement vulnérable. Les gouvernements devraient donc être particulièrement attentifs à leur situation.



## 2. Garantir et protéger le droit de pratique religieuse des musulmans dans tous les secteurs de la vie publique.

■ S'assurer que les institutions publiques tiennent compte de la pratique et des prescriptions religieuses quotidiennes des musulmans et des personnes d'autres confessions.

■ Combattre la discrimination religieuse dans l'accès à l'éducation et à l'emploi, dans les établissements scolaires et sur le lieu de travail.

■ Veiller à ce que la discrimination religieuse ne soit pas favorisée en milieu scolaire où des interprétations tendancieuses de l'islam peuvent être transmises.

■ Sanctionner de façon appropriée les discriminations fondées sur la religion.

■ Supprimer les obstacles arbitraires à la construction de mosquées et de cimetières.

## 3. Décourager l'amalgame entre islam et extrémisme violent.

■ Encourager la réflexion dans le secteur des médias et dans celui de la publicité sur la responsabilité qui incombe aux professionnels de ces secteurs d'éviter de véhiculer des préjugés et des informations sur l'islam et les communautés musulmanes basés sur des partis pris.



### ECRI – LIENS UTILES

Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans  
<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-05-2000-021-FRE>

Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI: La lutte contre le discours de haine  
<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-15-2016-015-FRE>

Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI: Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme  
<http://hudoc.ecri.coe.int/eng?i=REC-08-2004-026-FRE>

### FAITS ET CONSTATATIONS

« Dans le cadre des débats portant sur la définition d'une approche des migrations à l'échelle de l'UE, les États membres ont adopté des attitudes nettement différentes... certains gouvernements ont même ouvertement déclaré que s'ils étaient prêts à accueillir un petit nombre de réfugiés, ils n'accepteraient que des chrétiens et pas de musulmans. Cette discrimination ouvertement déclarée fondée sur des motifs religieux a alimenté le climat d'islamophobie régnant sur le continent ». Rapport annuel de l'ECRI de 2015.

« Dans les États membres du Conseil de l'Europe où l'islam n'est pas la religion de la majorité de la population, les femmes musulmanes sont souvent victimes de représentations stéréotypées, leur identité étant réduite à leurs seules convictions religieuses... Bien trop souvent, le débat politique et l'action législative autour des femmes musulmanes se focalisent sur la question du foulard, et plus encore sur celle du voile intégral, au lieu de s'intéresser à la non-discrimination et à l'égalité des chances ». Discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe: pour l'égalité des chances, Résolution 1887 (2012) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

PREMS 076418